

<http://irfss-centre.croix-rouge.fr>

FICHE D'INSCRIPTION

NOM :

*Coller votre
Photo*

Prénom :

ETAT CIVIL

Madame Monsieur

Nom de jeune fille :

Date et lieu de naissance : Nationalité :

ADRESSE DU (DE LA) CANDIDAT(E)

.....
..... Mail : Tél. :

ADRESSE DES PARENTS [si différente de celle du (de la) candidat(e)]

.....
..... Téléphone :

SITUATION DE FAMILLE

Célibataire Marié(e)

Divorcé(e) Vie maritale

Profession du conjoint :

Profession du père :

Profession de la mère :

Enfant(s) à charge (prénom - date de naissance)

.....

.....

.....

Frère(s) et sœur(s) (prénom - âge - profession)

.....

.....

.....

CONDITIONS REMPLIES par le (la) CANDIDAT(E) à la DATE d'INSCRIPTION

Classe TERMINALE Série :

BACCALAUREAT Série : Année : **Joindre le diplôme**

AUTRE (à préciser) : Année : **Joindre attestation ou diplôme**
(Examen DRDJCSC- Qualification professionnelle - DAEU - Licence - Maîtrise - Master ...)

Si titulaire d'un Baccalauréat Etranger, faire la demande d'attestation de comparabilité auprès du CIEP et la joindre au dossier d'inscription

Année préparatoire au concours d'entrée : OUI NON

Dans l'affirmative, préciser : Lieu : Année :

S'agit-il de la première présentation au concours d'entrée ? : OUI NON

Dans la négative, préciser : Lieu : Année :

CURSUS SCOLAIRE / UNIVERSITAIRE

ETABLISSEMENT(S) FREQUENTE(S) A PARTIR DE LA SECONDE	ANNEE	CLASSE

ETABLISSEMENT(S) FREQUENTE(S) APRES LE BACCALAUREAT	ANNEE	RESULTATS

ACTIVITES PROFESSIONNELLES ou SAISONNIERES

DATES	EMPLOI	QUALIFICATION CDI/CDD/AUTRE	EMPLOYEUR

ACTIVITES ASSOCIATIVES

OBSERVATIONS PARTICULIERES

DATE :

SIGNATURE :

COMPOSITION DU DOSSIER

1. Un curriculum vitae présentant de façon détaillée votre trajectoire, vos diplômes et formations, vos éventuelles expériences professionnelles ou bénévoles.
2. Un écrit manuscrit de **deux à trois pages maximum** présentant votre choix d'orientation professionnelle, vos motivations, votre connaissance du métier.
3. La photocopie de vos diplômes
Ou l'attestation d'inscription ou d'admission à l'examen de niveau DRDJSCS
Ou le certificat scolaire pour les candidats de classe de terminale.
4. La fiche d'inscription ci-jointe dûment remplie (recto/verso), avec photo.
5. La photocopie d'une pièce d'identité (recto/verso) en cours de validité.
6. Un chèque l'ordre de l'IRFSS Centre-Val de Loire (non remboursable) de :
↳ 55 € pour l'ÉPREUVE ÉCRITE

Dans un deuxième temps et uniquement en cas de réussite à l'épreuve écrite :

↳ 80 € pour les ÉPREUVES ORALES.

Dossier complet à retourner (ou à déposer) à l'adresse suivante :

I.R.F.S.S. Centre Val de Loire - C.R.F.

Filière Assistant de Service Social

6 avenue du Professeur Alexandre Minkowski

CHAMBRAY LES TOURS

Adresse postale : CS 40324 – 37173 CHAMBRAY LES TOURS Cedex

CLOTURE DES INSCRIPTIONS : 25 juin 2018 (inclus)

FORMATION D'ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL REGLEMENT D'ADMISSION 2018

Titre I - MODALITES GENERALES

I - OBJECTIFS GENERAUX

Le processus de sélection des candidats à l'entrée en formation repose sur la nécessité pour l'établissement de formation :

- de vérifier la cohérence du projet de formation du candidat avec l'exercice de la profession vers laquelle il s'engage,
- de repérer le potentiel d'évolution personnelle et professionnelle du candidat et de sa capacité à bénéficier du projet pédagogique de l'établissement de formation,
- de repérer d'éventuelles incompatibilités avec l'exercice professionnel.

La capacité d'accueil de l'IRFSS Centre Val de Loire pour la formation d'Assistant de Service Social est de **60 étudiants**.

II - TEXTES DE REFERENCE

- Décret n° 2004-533 du 11 juin 2004 relatif au diplôme d'Etat et à l'exercice de la profession d'Assistant de Service Social,
- Arrêté du 29 juin 2004 relatif au diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social et annexes,
- Circulaire DGAS/4A/2008/392 du 31 décembre 2008,
- Circulaire du 05 décembre 2011 relatif à la mise en crédits européens (ECTS) des formations préparant aux diplômes post baccalauréat de travail social.

III - CONDITIONS DE CANDIDATURES

La formation préparant au diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social est ouverte aux candidats **remplissant l'une des conditions suivantes** :

- être titulaire du baccalauréat ou justifier de sa possession lors de l'entrée en formation ;
- être titulaire du diplôme d'accès aux études universitaires ;
- être titulaire de l'un des titres admis réglementairement en dispense du baccalauréat pour la poursuite des études dans les universités ;
- avoir passé avec succès les épreuves de l'examen de niveau défini par l'arrêté du 11 septembre 1995 (les candidats devront informer l'institut des résultats obtenus dans les 8 jours suivant la notification de la DRDJSCS) ;
- être titulaire d'un diplôme de secteur paramédical délivré par l'Etat, homologué ou enregistré au répertoire national des certifications professionnelles à un niveau au moins égal au niveau IV de la convention interministérielle des niveaux de formation ;
- être titulaire d'un diplôme au moins de niveau IV, délivré par l'état et visé à l'article L.451-1 du code de l'action sociale et des familles.

IV - COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Se référer à l'annexe ① ci-jointe.

V - ORGANISATION DU PROCESSUS DE SELECTION DE L'IRFSS Centre Val de Loire

Les candidats à la formation d'Assistant de Service Social ayant satisfait aux conditions stipulées point III du présent règlement d'admission, font l'objet d'une sélection comprenant :

- une épreuve écrite d'admissibilité permettant à l'établissement de formation de vérifier les capacités d'analyse et de synthèse du candidat ;
- deux épreuves d'admission destinées notamment à apprécier l'aptitude et la motivation du candidat à l'exercice de la profession compte tenu des publics pris en charge et du contexte de l'intervention.

TITRE II - EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE

I – OBJECTIFS

Vérifier les capacités d'analyse, de synthèse et d'expression écrite.

Evaluer la capacité des candidats à comprendre des textes, en sélectionner les idées essentielles, à mettre en évidence les éventuelles contradictions et les questionnements s'y rapportant.

Mesurer les aptitudes à se positionner personnellement en argumentant son/ses choix à partir d'exemples pertinents.

II - NATURE DE L'EPREUVE

L'épreuve écrite est réalisée à partir d'un dossier. Elle vise à produire une synthèse des idées principales (coefficient 1) ainsi qu'un travail de réflexion personnelle à partir du thème proposé (coefficient 2).

Durée : 4 heures

III - DISPOSITIONS PARTICULIERES

- Les candidats titulaires d'un diplôme de travail social de niveau III (avant 2018) sont dispensés de l'épreuve d'admissibilité ;
- La réussite à l'épreuve d'admissibilité est valable pour l'année en cours seulement ;
- Dans le cadre d'un accord inter-écoles du réseau Croix Rouge Française, la réussite de l'épreuve écrite d'admissibilité dans l'une des écoles de ce réseau permet de s'inscrire aux épreuves orales d'admission sur les autres Instituts Régionaux de Formation Sanitaire et Sociale, avec la réserve de ne pas pouvoir se présenter aux épreuves orales d'un établissement suite à l'échec à l'épreuve écrite de ce même institut.

IV - MODALITES D'ACCES AUX EPREUVES ORALES

Sont admis aux épreuves orales :

- les candidats ayant obtenu à l'épreuve écrite une note au moins égale à 10 sur 20 ;
- les candidats titulaires d'un diplôme de travail social de niveau III (avant 2018).

TITRE III - LES EPREUVES ORALES d'ADMISSION

I - OBJECTIF GENERAL

Apprécier l'aptitude et la motivation du candidat à l'exercice de la profession, compte tenu des publics pris en charge et du contexte de l'intervention.

II - EPREUVE n° 1

EPREUVE DE GROUPE de sept à huit candidats maximum, **centrée sur un thème** tiré au sort en début d'épreuve, évalué par un jury composé d'un assistant de service social, d'une personne qualifiée en travail social et d'un psychologue.

DURÉE : 45 minutes

- ↳ 5 minutes de préparation individuelle
- ↳ 35 minutes d'échanges dans le groupe
- ↳ 5 minutes pour que chaque candidat s'exprime succinctement sur sa perception du fonctionnement du groupe et la place qu'il y a prise.

OBJECTIF : apprécier les qualités d'écoute, d'observation, de relation, de communication ainsi que les capacités à se situer dans un groupe.

NOTATION : de 0 à 20 points - Coefficient 1.

III - EPREUVE n° 2

EPREUVE INDIVIDUELLE de 30 minutes **centrée sur un entretien avec un jury** composé d'un assistant de service social, d'un formateur école, d'un psychologue.

Cette épreuve comprend :

- un entretien d'ordre général à partir d'un thème portant sur des faits contemporains ou des problèmes de société : le candidat tire au sort deux thèmes et prépare celui de son choix pendant 30 minutes. Il expose ses réflexions à propos du thème retenu et échange avec le jury ;
- une argumentation à partir du CV et de la lettre de motivation fournis par le candidat lors de son inscription. Ces documents sont en possession du jury avant l'épreuve.

OBJECTIFS : Apprécier le niveau de motivation, les qualités relationnelles, d'écoute, d'argumentation, de dialogue et évaluer la connaissance et l'intérêt du candidat vis-à-vis de la profession envisagée.

NOTATION : de 0 à 20 points - Coefficient 2

TOUTE NOTE INFÉRIEURE A 16 / 40 EST ELIMINATOIRE

TITRE IV - MODALITES D'ETABLISSEMENT DES RESULTATS

Une commission arrête la liste des candidats admis et la liste complémentaire, au vu des résultats obtenus. Elle comporte le directeur pédagogique du centre de formation, rapporteur devant la commission, ainsi qu'un professionnel assistant de service social formateur de terrain.

La liste des candidats admis est transmise à la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRDJSCS) de la région Centre-Val de Loire. Les résultats chiffrés obtenus sont adressés à chaque candidat admis ou non admis à l'issue des épreuves.

La réussite aux épreuves de sélection organisées par l'IRFSS Centre Val de Loire, entraîne l'admissibilité **UNIQUEMENT POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE DE L'ANNÉE CIVILE EN COURS.**

Toutefois, en cas de force majeure dûment argumentée et constatée, une demande de **report d'entrée** en formation d'une année peut être accordée par le directeur pédagogique du centre de formation.

Le candidat placé en liste complémentaire doit à réception des résultats, si cela est son choix, confirmer son maintien de candidature sur cette liste :

- 1 - s'il est appelé sur liste définitive, il se doit de confirmer par écrit son inscription dans un délai maximum **de 5 jours**. Faute de quoi, le candidat suivant sera appelé à sa place.
- 2 - s'il n'est pas appelé, il perd le bénéfice de ce résultat.

TOUT COURRIER DE CONFIRMATION D'INSCRIPTION EN LISTE DEFINITIVE OU COMPLEMENTAIRE
DOIT ETRE ADRESSE EN RECOMMANDE AVEC ACCUSE DE RECEPTION

TITRE V - CALENDRIER DES EPREUVES

Epreuves ECOLE

- Clôture des inscriptions **LUNDI 25 JUIN 2018**
- Date de l'épreuve écrite : **SAMEDI 30 JUIN 2018** (9h/13h)
- Date des épreuves orales : du **MERCREDI 11 JUILLET** au **MERCREDI 17 JUILLET 2018** (sur une journée)

TITRE VI - FRAIS D'INSCRIPTION

Le paiement des frais d'inscription aux épreuves de sélection s'effectue par chèque (à l'ordre de l'I.R.F.S.S. Centre-Val de Loire) et s'élève à :

- **55 € pour l'ÉPREUVE ECRITE**, et en cas de réussite,
- **80 € pour les ÉPREUVES ORALES**.

Les frais de sélection restent acquis par l'institut quel que soit le résultat des épreuves et même si les candidats ne s'y présentent pas.

Toutefois, si un candidat échoue à l'examen de niveau, alors que le maintien de sa candidature à l'IRFSS Centre-Val de Loire dépendait de sa réussite, son dossier de candidature ainsi que le titre de paiement lui seront restitués.